

## INTRODUCTION

*Nul pôle, nul rapport, privilégiés.  
Nul, déprécié. Oui : nous sommes  
au drame chacun l'outre-mer  
des autres.*

Édouard Glissant, *L'Intention poétique*, 1969, p. 151-152.

### **Outre-mer, spatialisation du pouvoir et enjeux géopolitiques**

Les outre-mer – territoires, îles, archipels, atolls – passent généralement au second plan des représentations communes relatives aux nations et à leur rang dans le monde. Les avantages comparatifs qu'elles peuvent en tirer dans l'affirmation de leurs politiques de puissance et d'influence restent mal connus et peu reconnus. Pourtant, ces territoires extracontinentaux qui quadrillent le monde depuis l'époque moderne, en démultiplient remarquablement l'assise géographique et l'empreinte internationale. Loin de se réduire à leur dimension continentale, elles en bénéficient sous des statuts et dans des proportions variables aux quatre coins du globe. Il en va ainsi des deux premières puissances mondiales, les États-Unis et la République populaire de Chine (RPC) ainsi que des autres membres permanents du Conseil de sécurité des Nations

unies (CSNU), la Russie, la France et le Royaume-Uni mais aussi d'autres pays faisant partie de l'Union européenne (UE) tels que l'Espagne, les Pays-Bas, le Danemark, le Portugal et la Finlande ou encore de pays tiers, à l'instar de la Norvège. C'est aussi le cas de nations qui appartiennent à d'autres continents : africain, avec l'Afrique du Sud ou la Tanzanie ; latino-américain, à l'exemple de l'Argentine et du Chili ; océanien, avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Minuscules ou immenses, peuplés ou inhabités, paradisiaques ou inhospitaliers, gérés par des conseils locaux ou administrés par une autorité centrale, ces territoires *offshore* souvent perçus comme des curiosités, échappent à toute définition conventionnelle en raison de spécificités de prime abord irréductibles. Hérités de l'histoire coloniale ou non, autonomes ou dépendants économiquement, ayant une vocation géostratégique (dans un dispositif militaire global) ou une destination géoéconomique (en termes de zone économique exclusive), cristallisant des enjeux de politique intérieure ou des contentieux internationaux (notamment à visée géostratégique), ils participent pleinement aux stratégies de puissance des nations qui y exercent leur souveraineté. Qui pourrait nier l'importance cardinale de Guam pourtant deux fois plus petite que la Martinique, dans le dispositif militaire des États-Unis dans l'océan Pacifique ? Celle des îles Paracels pour la RPC qui a fait de la mer de Chine méridionale une question d'intérêt national ? Ou encore de la Guyane pour l'autonomie stratégique de la France et de l'UE en matière spatiale ?

Grâce à ces points d'appui, les puissances administrantes sont largement ouvertes sur les mers et océans du monde. Elles s'étendent ainsi sur l'Atlantique, l'Indien et

le Pacifique. Certaines le sont aussi sur l'Arctique et l'Antarctique. D'autres encore sont présentes en mer Méditerranée, en mer de Chine orientale, en mer des Caraïbes, en mer du Groenland ou dans le canal du Mozambique. Ces implantations parfois très anciennes, constituent des atouts indéniables pour le contrôle des routes commerciales et les jeux de pouvoir qui leur sont corollaires. Dispersées sur l'ensemble de la planète, elles confèrent une dimension mondiale aux nations auxquelles elles se rattachent et leur offrent des frontières externes dans différentes parties du globe. La plus grande frontière terrestre de la France ne se trouve pas en Europe mais bien en Amérique du Sud où elle longe le Brésil sur 730 km. De même, sa plus petite frontière ne se situe pas dans l'Hexagone mais dans l'île de Saint-Martin où elle exerce sa souveraineté en partage avec les Pays-Bas, en vertu du traité de Concordia (1648). Passés sous silence ou trop rarement valorisés, ces vestiges du passé colonial restent des fenêtres d'opportunité pour leurs métropoles respectives qui ne le reconnaissent pas toujours. Elles n'hésitent pourtant pas à déployer des moyens diplomatiques et militaires importants pour y défendre leur souveraineté lorsqu'elle est contestée par d'autres pays, à l'instar de la guerre anglo-argentine des Malouines/Falkland.

### **Entre déclassé et (re)valorisation**

Cependant, les outre-mer demeurent perçus comme des étrangetés périphériques, plus ou moins éloignées et exotiques, que l'on regarde avec étonnement et surprise mais que l'on ne considère pas comme des composantes à part entière des ensembles nationaux dont ils font légalement partie. Leur valeur géopolitique passée ou présente, réelle ou supposée, ne modifie en rien ces représentations

communes. Les territoires *offshore* sont exclus des constructions symboliques nationales alors qu'ils sont congénitalement soumis à l'influence de leurs métropoles respectives. Tout au long de leur histoire, leur sort est étroitement lié au destin de ces dernières et à des orientations politiques induites par des événements qui leur sont extérieurs. Selon les périodes, certains sont délaissés tandis que d'autres sont propulsés au-devant de la scène internationale. À l'évidence, tous sont des miroirs grossissants de rapports de pouvoir qui les dépassent largement. Leur vulnérabilité ne signifie toutefois pas une subordination absolue à des métropoles lointaines car leur dépendance est aussi une ressource politique que certains d'entre eux retournent contre elles. C'est pourquoi, ce sont des sites privilégiés pour saisir les modalités d'articulation des dynamiques du dedans avec celles du dehors. Sous ce double aspect, les outre-mer ont beaucoup à nous apprendre. Plus que d'autres territoires, ils incarnent ce qu'Édouard Glissant appelait *une poétique de la Relation* qui « *lie, relie, relaie, relate* » (1990 : 187). Ce sont des lieux où des visions du monde se rencontrent, s'affrontent et se confrontent. Ce sont aussi des instances qui relativisent la déterritorialisation des rapports de puissance : y compris les plus minuscules sont partie des relations de pouvoir qui traversent l'espace international. Ces points parfois à peine visibles sur la mappemonde, sont des relais de puissance et d'influence : réservoirs de main-d'œuvre bon marché, marchés captifs pour économies de rente, laboratoires pour toutes sortes d'expériences médicales ou nucléaires, lieux de détention ou d'internement abusifs, sites de stockage notamment de produits chimiques ou d'explosifs, rampes de lancement à des fins civiles ou militaires, phares et balises pour la navigation maritime, tours de contrôle et

de surveillance des communications ou encore faire-valoir touristique ou écologique. Leur étude appelle la collaboration de plusieurs regards disciplinaires. Elle relève à la fois de l'histoire des empires coloniaux et de leur débâcle, de la sociologie politique des États postcoloniaux, de leurs rivalités idéologiques au lendemain de la Seconde Guerre mondiale mais aussi des mutations de la notion même de puissance, qui ont suscité le concept de *soft power* (Nye, 2004), c'est-à-dire l'exercice d'une influence par des moyens non-coercitifs. À l'heure de la compétition sino-américaine pour le leadership mondial, elle relève aussi d'un processus de reconfiguration spatiale des puissances, qui confère à certaines de leurs extensions territoriales de nouvelles vertus géostratégiques.

### **Orientation et parti-pris**

Paradoxalement, la géopolitique ne leur accorde pas beaucoup d'attention. Les outre-mer y forment un angle mort ou n'y apparaissent que furtivement. Au-delà des modes de structuration des champs scientifiques, cette situation traduit leur perception ambivalente dans des sociétés « continentales » où ils n'impriment pas les cartes mentales des élites et du grand public. Combien de citoyens étatsuniens pourraient citer leurs *overseas territories* ? Combien de leurs homologues français ou britanniques, espagnols ou portugais pourraient en faire de même ? Certes, les outre-mer ont fait l'objet de travaux remarquables en sciences sociales mais leur diffusion n'outrepasse guère le cercle des spécialistes. Et, dans leur grande majorité, ceux-ci ne portent que sur quelques territoires d'un même ensemble national, qui sont de surcroît rarement abordés dans une perspective comparative. C'est notamment le cas des outre-mer français (Doumenge,

2000 ; Gay, 2021), américains (Roberts, Stephens 2017 ; Immerwahr, 2019), britanniques (Cawley, 2015), néerlandais (Oostindie, 2011). Ces travaux marquent des avancées certaines mais ils restent tributaires de prismes nationaux. Or les outre-mer se pensent entre eux et la connaissance des uns enrichit celle des autres. En outre à de rares exceptions (Adler-Nissen, Pram Gad, 2013 ; Immerwahr, 2019), ces travaux privilégient des questions de politique intérieure aux dépens des enjeux internationaux. Or l'une des clés d'explication du processus de déclassement et de revalorisation des outre-mer se trouve dans l'analyse croisée des premières avec les seconds.

Pour toutes ces raisons, cet ouvrage propose une géopolitique *comparée* des outre-mer français, européens et étrangers visant à enrichir leur connaissance mutuelle. Mené à partir d'un échantillon raisonné d'une cinquantaine de territoires *offshore*, son premier objectif est de les appréhender dans leurs rapports complexes et nuancés avec la géopolitique contemporaine. Il tente de montrer *en quoi* et *comment* ces territoires maintenus dans l'ombre des « métropoles continentales », jouent un rôle important dans le déploiement de leurs politiques de puissance, d'influence et de rayonnement, y compris à l'échelle des organisations régionales dont elles sont parfois membres. À rebours d'approches transnationalistes devenues courantes, il soutient le rôle persistant des *territoires* et des *frontières* dans les rapports internationaux en dépit de leurs transformations induites par la mondialisation. De même, il accorde une attention particulière aux impacts internes des impositions externes, sans pour autant enfermer les outre-mer dans des rapports asymétriques univoques.